

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Sciences de l'éducation et de la formation parc.
Scolarisation et besoins éducatifs particuliers - 1ère année**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Sciences de l'éducation et de la formation parc. Scolarisation et besoins éducatifs particuliers - 1ère année comme suit :

Membres du jury

MOUSSAY BAUDIN Sylvie, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

JURY Mickael, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

BOISSONNET Frederic, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

MASSY Anne cecile, PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

DOZOLME Sylvie, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

WIGHAM Ciara, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

NICOLAS Xavier, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

TOCZEK CAPELLE Marie christine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 2

BOISSONNET Frederic, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

MASSY Anne cecile, PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

DOZOLME Sylvie, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

WIGHAM Ciara, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

NICOLAS Xavier, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

TOCZEK CAPELLE Marie christine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024